

## POLE SCOLAIRE DORA LEVI

RESTAURANT SCOLAIRE		Responsable légal domicilié à Vouziers*	Extérieur à Vouziers*
Ticket repas enfant	QF* > 630	3,71 €	5,52 €
Ticket repas enfant	QF* < 630	3,21 €	5,02 €
Ticket adulte		7,30 €	7,30 €
Panier repas (tarif d'accueil pour les enfants allergiques)***		1,97 €	2,90 €

\* Vouziers = Vouziers en tant que commune nouvelle comprend Vouziers-Ville, Blaise, Chestres, Condé, Vrizey et Terron-sur-Aisne

\* QF = quotient familial

\*\*\*dans un projet individualisé (PAI), pour les familles apportant leur panier repas. Ce tarif se traduit par un abattement de 50% par rapport au tarif habituel du repas.

## GARDERIES

Le tarif est appliqué par période de 60 minutes de garderie et par enfant. Il est fractionnable par période de 15 minutes. Toute période de 15 minutes commencée est due.

ELEVES DE MATERNELLE	Responsable légal domicilié à Vouziers*	Extérieur à Vouziers*
<b>Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630</b>		
Pour 1 enfant	2,60 € /enfant/heure	3,00 € /enfant/heure
Pour 2 enfants et plus	1,60 € /enfant/heure	2,00 € /enfant/heure

<b>Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630</b>		
Pour 1 enfant	2,40 € /enfant/heure	2,80 € /enfant/heure
Pour 2 enfants et plus	1,40 € /enfant/heure	1,80 € /enfant/heure

ELEVES DE CLASSE ELEMENTAIRE	Responsable légal domicilié à Vouziers*	Extérieur à Vouziers*
<b>Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 630</b>		
Pour 1 enfant	1,80 € /enfant/heure	2,20 € /enfant/heure
Pour 2 enfants et plus	1,20 € /enfant/heure	1,60 € /enfant/heure

<b>Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 630</b>		
Pour 1 enfant	1,60 € /enfant/heure	2,00 € /enfant/heure
Pour 2 enfants et plus	1,00 € /enfant/heure	1,40 € /enfant/heure

PENALITES DE RETARD		
Juqu'à 30 minutes de retard		5,20 € /enfant
Au-delà de 30 minutes		10,40 € /enfant

DEROGATIONS SCOLAIRES	Année scolaire	à compter de sept. 2021
Pour un enfant dont le responsable légal n'est pas domicilié à Vouziers		22,73 €/ semaine
Délibération du 30 mars 2021		818,11 €/an

Les frais de dérogations scolaires sont facturés à la commune du domicile de l'enfant.